
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE

NORMALISÉE

POUR L'ÉLABORATION ET L'APPROBATION DE PLANS

D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LES INSTALLATIONS

D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE MUNICIPALES

RÉGLEMENTÉES

VERSION 3.0

Avril 2024

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux



Préface

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) a élaboré le présent document en tenant compte des principes directeurs de protection de l'environnement et de la santé humaine. Il vise à servir de guide pour l'élaboration et l'approbation des plans d'échantillonnage d'eau potable municipale.

Cette version remplace le *Document d'orientation pour l'élaboration et l'approbation des plans d'échantillonnage pour les installations d'approvisionnement en eau potable réglementées* (mai 2014) et la *Procédure opérationnelle normalisée pour l'élaboration et l'approbation des plans d'échantillonnage pour les installations d'approvisionnement en eau potable réglementées* (mai 2014).

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Direction des autorisations

Téléphone : 506-453-7945

Adresse courriel : elg/egl-info@gnb.ca

Site Web du MEGL :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/eau/content/algue.html>

Lois et règlements : [93-203 - Eau potable \(gnb.ca\)](#)

Table des matières

Préface	i
1.0 Introduction	1
2.0 Portée et objectif	2
3.0 Processus de gestion du plan d'échantillonnage	2
3.1 Rôles et responsabilités des intervenants	2
3.2 Processus général.....	3
4.0 Exigences relatives au contenu du plan d'échantillonnage	4
4.1 Renseignements généraux.....	4
4.2 Lieux d'échantillonnage	5
4.2.1 Emplacements de lieux spécifiques.....	5
4.2.2 Emplacements de réseaux de distribution	6
4.3 Paramètres et fréquence des échantillons	7
5.0 Convention pour les noms de lieux d'échantillonnage	8
5.1 Emplacements de lieux spécifiques	8
5.2 Emplacements de réseaux de distribution	9
5.3 Sites temporaires.....	9
Tableaux	
Tableau 3.1 Rôles clés.....	2
Tableau 4.1 Paramètres et fréquences des échantillons.....	7
Figures	
Figure 4.1 Exemples de zones d'échantillonnage	6
Annexes	
Annexe A – Modèles	A-1

1.0 Introduction

Un plan d'échantillonnage est requis pour l'exploitation de chaque installation d'approvisionnement en eau potable régie par le *Règlement sur l'eau potable* de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*. En vertu du paragraphe 7(1) :

Le propriétaire d'une installation d'approvisionnement en eau réglementée doit

- (a) avoir un plan d'échantillonnage approuvé par le Ministre, et*
- (b) s'assurer que l'eau dans l'installation est recueillie et analysée conformément au plan d'échantillonnage.*

Le plan d'échantillonnage établit la fréquence, les paramètres et l'endroit pour l'échantillonnage de l'eau potable. En vertu du paragraphe 8(1) :

Le plan d'échantillonnage doit être établi selon une formule fournie par le Ministre et doit comprendre les renseignements suivants :

- (a) la fréquence avec laquelle les échantillons d'eau doivent être recueillis à l'installation d'approvisionnement en eau réglementée aux fins d'analyse;*
- (b) une liste des substances que l'analyse de l'eau dans l'installation d'approvisionnement en eau réglementée cherche à déceler;*
- (c) une description de chaque endroit dans l'installation d'approvisionnement en eau réglementée où les échantillons d'eau doivent être recueillis;*
- (d) Abrogé : 2014-26*
- (e) Abrogé : 2014-26*
- (f) la date à laquelle l'échantillonnage d'eau doit commencer; et*
- (g) tout autre renseignement que ce ministre estime nécessaire.*

Le plan d'échantillonnage a trois (3) raisons d'être :

- fournir au **propriétaire de l'installation** les résultats d'analyses de la qualité de l'eau et d'analyses chimiques en tant que mesure d'assurance de la qualité pour garantir la distribution d'une eau potable fiable aux utilisateurs;
- fournir au **ministère de la Santé (MS)** les résultats d'analyses de la qualité de l'eau et d'analyses chimiques aux fins d'évaluation du risque pour la santé publique, surtout lorsque les propriétés chimiques ou microbiologiques dépassent les seuils sécuritaires;

- fournir au **ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL)** les résultats d'analyses de la qualité de l'eau et d'analyses chimiques aux fins de conformité à l'agrément d'exploitation.

2.0 Portée et objectif

Les objectifs de la présente procédure opérationnelle normalisée (PON) sont les suivants :

- fournir au **MEGL** et au **MS** une description du processus d'approbation d'un plan d'échantillonnage pour une installation d'approvisionnement en eau réglementée, comme le décrit le *Règlement sur l'eau potable* de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*;
- expliquer aux **propriétaires d'installations** d'approvisionnement en eau potable municipales réglementées comment élaborer un nouveau plan d'échantillonnage ou modifier un plan d'échantillonnage existant en fonction du système de zones;
- définir les exigences minimales en matière de fréquence et de paramètres qui doivent servir de guide pour l'élaboration d'un plan d'échantillonnage.

L'objectif de la présente PON est d'assurer la cohérence des plans d'échantillonnage entre les installations d'approvisionnement en eau potable réglementées et de définir les rôles dans l'approbation des plans d'échantillonnage.

3.0 Processus de gestion du plan d'échantillonnage

3.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

Tableau 3.1 Rôles clés

Intervenant	Responsabilités
Propriétaire de l'installation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et soumettre un plan d'échantillonnage conformément aux exigences minimales du <i>Règlement sur l'eau potable</i>, à la plus récente version de la PON et à toute autre exigence du MS ou du MEGL. • Aviser sans délai le MEGL et le MS de toute modification requise au plan d'échantillonnage (voir la section 3.2 pour obtenir de plus amples précisions). • Prélever des échantillons conformément au plus récent plan d'échantillonnage approuvé par le MEGL.

MEGL	<p><u>Ingénieur ou coordonnateur des agréments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et approuver les nouveaux plans d'échantillonnage ou les plans d'échantillonnage révisés conformément à la plus récente version de la PON et à toutes les exigences du MS. • Veiller à ce que la version la plus récente du plan d'échantillonnage approuvé soit fournie au propriétaire de l'installation et au MS et qu'il soit mis à jour dans la base de données sur l'eau potable. • Vérifier la conformité avec le plan d'échantillonnage approuvé. <p><u>Coordonnateur du programme d'approvisionnement en eau potable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer un numéro d'identification de site (NIS) à chaque lieu d'échantillonnage. • Mettre à jour la documentation pertinente contenue dans la base de données sur l'eau potable. • Configurer et modifier des alarmes dans la base de données sur l'eau potable.
MS ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et approuver les nouveaux plans d'échantillonnage ou les plans d'échantillonnage révisés soumis par le propriétaire de l'installation. • Vérifier la conformité au plan d'échantillonnage approuvé pour assurer l'atténuation des risques liés à l'eau potable.

¹ Le MS collabore avec la Direction de la protection de la santé du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour mener à bien une partie de ce travail.

3.2 PROCESSUS GÉNÉRAL

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'eau potable de la Loi sur l'assainissement de l'eau*, le processus d'approbation des plans d'échantillonnage se déroule comme suit :

Création ou modification des plans d'échantillonnage :

- Le **propriétaire de l'installation** doit soumettre au **MEGL**, par voie électronique, une version ébauche du plan d'échantillonnage, conformément à la plus récente version du PON et en utilisant les modèles de plan d'échantillonnage du MEGL (voir l'annexe A). Le plan d'échantillonnage doit aussi comprendre une carte numérique indiquant l'emplacement des zones d'échantillonnage. Le **propriétaire de l'installation** doit immédiatement aviser le **MEGL** et le **MS** lorsque des modifications sont requises au plan d'échantillonnage.
- Si le **propriétaire de l'installation** demande l'autorisation de modifier un plan d'échantillonnage afin de modifier un paramètre ou une fréquence d'échantillonnage, il doit soumettre au **MEGL** et au **MS** une demande écrite accompagnée de données sur la qualité de l'eau et d'une justification de la modification demandée. Si le propriétaire d'une installation demande une réduction de l'échantillonnage, des renseignements supplémentaires peuvent être requis pour rendre une décision concernant la demande.

Remarque : Il peut être nécessaire de modifier un plan d'échantillonnage existant pour diverses raisons, comme une augmentation de la population desservie, une nouvelle source d'eau, l'aménagement de nouveaux lotissements, l'ajout de boucles dans le réseau de distribution, des modifications au traitement ou de la désinfection de l'eau ou de nouveaux paramètres préoccupants. Dans tous les cas, les plans d'échantillonnage doivent être modifiés et approuvés avant que les changements ne surviennent. En outre, le **MEGL** ou le **MS** peut modifier un plan d'échantillonnage sans le consentement du **propriétaire de l'installation** si une justification écrite des changements est fournie avant de procéder à la modification du plan d'échantillonnage.

Révision et finalisation des plans d'échantillonnage :

- Après avoir révisé l'ébauche du plan d'échantillonnage pour s'assurer qu'elle est conforme aux exigences minimales, et selon la rétroaction du **MS**, qui pourrait demander le prélèvement d'échantillons additionnels pour certains paramètres ou l'augmentation de la fréquence des prélèvements en raison de problèmes de la qualité de l'eau survenus par le passé, le **MEGL** communiquera avec le **propriétaire de l'installation** pour discuter de tout problème, le cas échéant.
- À la suite des discussions avec le **propriétaire de l'installation**, ce dernier présentera une version définitive du plan d'échantillonnage au **MEGL** par courriel.
- Le **MEGL** créera de nouveaux NIS pour les lieux d'échantillonnage et inclura les NIS dans la version finale du plan d'échantillonnage.
- Le **MEGL** enverra la version finale approuvée du plan d'échantillonnage au **propriétaire de l'installation**. Une copie sera aussi envoyée au **MS** pour qu'elle soit conservée dans ses dossiers.
- Le **MEGL** sauvegardera la version finale approuvée du plan d'échantillonnage et la carte des zones dans la base de données sur l'eau potable et mettra à jour toutes les informations connexes.

4.0 Exigences relatives au contenu du plan d'échantillonnage

4.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette section fournit au lecteur des renseignements généraux concernant **l'installation** et **son propriétaire**, et doit contenir :

- Le nom légal, clairement indiqué, du **propriétaire de l'installation**;
- Le nombre le plus exact possible de personnes desservies par l'installation d'approvisionnement en eau potable, de préférence à 100 personnes près;
- Le type de traitement applicable, comme la filtration, la coagulation ou la floculation, l'adoucissement, la biofiltration, l'oxydation, le dégrillage, l'ajustement du pH, le charbon actif, la fluoration ou la protection contre la corrosion;
- Le type de désinfection, comme la chloration, les rayons ultraviolets, la désinfection par ozone ou toute autre méthode de désinfection;
- Une indication de l'utilisation à l'installation d'approvisionnement en eau potable, le cas échéant, d'une méthode de désinfection qui laisse des résidus dans le réseau de distribution, comme la chloration.
- Si le **propriétaire de l'installation** possède plus d'une installation, toutes les installations doivent faire partie du même plan d'échantillonnage :
 - Tous les renseignements mentionnés ci-dessus doivent être indiqués pour chaque installation;
 - Le nom de chaque installation doit être indiqué, car il sera utilisé dans la base de données sur l'eau potable pour différencier les lieux d'échantillonnage.

4.2 LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE

4.2.1 Emplacements de lieux spécifiques

L'échantillonnage à différentes composantes de l'installation d'approvisionnement en eau potable consiste à prélever un échantillon à un (1) lieu distinct. Les composantes de l'installation comprennent les sources telles que les puits, une galerie d'infiltration ou une station de traitement de l'eau, mais il peut s'agir également d'un réservoir, d'une station de surpression, etc.

Voici des exemples de plans d'échantillonnage « Raison d'être du site » pour des emplacements de lieux spécifiques :

- Eau brute
- Puits d'appoint (eau brute)
- Eau traitée avant désinfection
- Eau traitée après désinfection

4.2.2 Emplacements de réseaux de distribution

Les emplacements de réseaux de distribution sont basés sur les zones d'échantillonnage. Le **propriétaire de l'installation** pourra prélever un échantillon à tout endroit situé dans les limites déterminées et approuvées d'une zone dans le réseau de distribution.

Les zones d'échantillonnage devraient être établies par le **propriétaire de l'installation**, en consultation avec le **MEGL** et le **MS**.

Voici des exemples de plans d'échantillonnage « Raison d'être du site » pour les emplacements de réseaux de distribution qui s'appliquent à toute la zone sélectionnée :

- Premiers utilisateurs
- Derniers utilisateurs
- Extrémités
- Culs-de-sac
- Géographiquement adéquat

La figure ci-dessous illustre le concept de sélection de zones en fonction de la raison de l'échantillonnage pour le site.

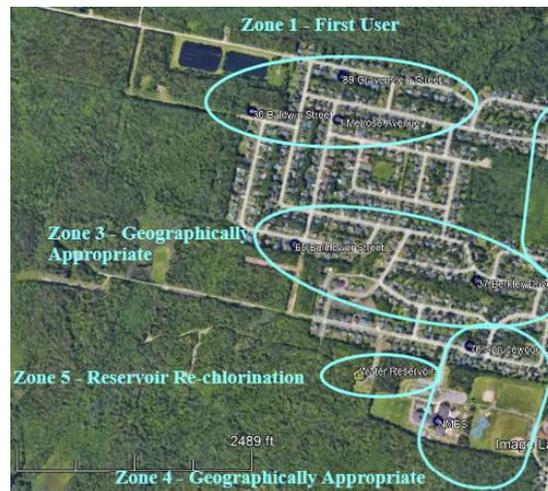


Figure 4.1 Exemples de zones d'échantillonnage

La superficie et la configuration d'une zone doivent être déterminées en fonction de la raison de l'échantillonnage pour le site. Par exemple, un échantillon d'une zone « premier utilisateur » devrait réellement provenir de l'un des premiers utilisateurs d'eau du réseau de distribution.

Une carte des zones devra être créée afin d'indiquer clairement chaque zone. La résolution et les détails de la carte des zones doivent être suffisants pour que chaque lieu d'échantillonnage possible à l'intérieur d'une zone soit facilement reconnaissable sur la carte. Les zones doivent être créées à l'aide de lignes droites ou de longues courbes afin de faciliter leur transfert dans un programme de cartographie du SIG. Les zones ne doivent pas nécessairement inclure toute l'installation d'approvisionnement en eau potable, mais elles doivent fournir une bonne représentation de l'ensemble de l'installation.

Avant d'ajouter un lieu d'échantillonnage à un plan d'échantillonnage, il faut d'abord lui attribuer un nom et un numéro d'identification de site (NIS). Tous les lieux d'échantillonnage doivent être nommés selon la convention sur les noms de sites du **MEGL** (voir la section 5.0) et être tenus à jour par le **MEGL** à l'aide de la base de données sur l'eau potable.

4.3 PARAMÈTRES ET FRÉQUENCE DES ÉCHANTILLONS

Les paramètres et la fréquence des échantillons doivent répondre aux exigences minimales du **MS**, que voici :

Tableau 4.1 Paramètres et fréquences des échantillons

BACTÉRIOLOGIQUE (C, H)	
Fréquence (par site ou zone)	C – Coliformes totaux et <i>E. coli</i> Sources : Toutes les 4 semaines (13 fois/an) Réseau de distribution : Toutes les 4 semaines (13 fois/an)
	H – Bactéries hétérotrophes Réseau de distribution : Tous les 3 mois (4 fois/an)
Nombre d'échantillons	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) : 1 échantillon par source d'eau brute • Réseau de distribution : 4 zones (4 échantillons) ou 1 zone (1 échantillon) par 1 000 habitants desservis, si cette valeur est plus grande²
INORGANIQUE (I)	
Fréquence (par site ou zone)	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) : <i>Eau souterraine</i> – Annuellement <i>Eau de surface</i> – Tous les 6 mois (2 fois/an) • Réseau de distribution : Annuellement
Nombre d'échantillons	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) : 1 échantillon par source d'eau brute • Réseau de distribution : 1 zone (1 échantillon) ou 1 zone (1 échantillon) par 10 000 habitants desservis, si cette valeur est plus grande²
ORGANIQUE (O)	
Fréquence (par site ou zone)	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) : <i>Eau souterraine</i> – Tous les 6 mois (2 fois/an) <i>Eau de surface</i> – Tous les 3 mois (4 fois/an) • Réseau de distribution : Tous les 6 mois (2 fois/an)

Nombre d'échantillons	<ul style="list-style-type: none"> ● Source(s) : 1 échantillon par source d'eau brute ● Réseau de distribution : 2 zones (2 échantillons : premier utilisateur et utilisateur final) pour les réseaux desservant jusqu'à 10 000 habitants. Pour chaque augmentation de 10 000 habitants desservis, ajouter 1 zone (1 échantillon).
AUTRES - X	
Fréquence (par site ou zone)	Au besoin, à déterminer par le MS
Nombre d'échantillons	Au besoin, à déterminer par le MS

² Les échantillons bactériologiques prélevés des zones du réseau de distribution doivent être répartis **uniformément** au cours de la période de 4 semaines et alternés (rotation sur 4 semaines). Pour les réseaux de :

- 4 à 7 zones : Au moins **un (1)** échantillon C par semaine;
- 8 à 11 zones : Au moins **deux (2)** échantillons C par semaine;
- 12 à 15 zones : Au moins **trois (3)** échantillons C par semaine.

Remarque : Dans certains cas, après consultation du **MS**, il est possible que les exigences d'un plan d'échantillonnage municipal soient différentes des exigences minimales indiquées au tableau 4.1 (les paramètres ou les fréquences d'échantillonnage peuvent différer de ceux du tableau).

5.0 Convention pour les noms de lieux d'échantillonnage

Les **propriétaires d'installations** doivent respecter le format des noms de lieux d'échantillonnage décrit ci-dessous. Composez comme suit les éléments descripteurs en langage simple :

5.1 EMBLEMES DE LIEUX SPÉCIFIQUES

Tous les plans d'échantillonnage doivent attribuer un nom de composante de réseau suivi de l'adresse du lieu physique pour chaque lieu d'échantillonnage constituant une composante physique du réseau, comme les sources, une station de traitement de l'eau ou un réservoir. Voici des exemples de noms de lieux d'échantillonnage :

- Puits n° 1, 10, rue Main
- Galerie d'infiltration, 123, rue Main

- Station de traitement de l'eau, 234, rue Main
- Réservoir Haut-Lamèque, route 120

5.2 EMPLACEMENTS DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Tous les plans d'échantillonnage doivent attribuer le terme « Zone » suivi d'un nom courant décrivant le voisinage ou les environs représentant la partie du réseau où la zone se trouve. Voici des exemples de noms de zones d'échantillonnage :

- Zone n° 1 - près du 123, rue Maple
- Zone n° 2 - près de la promenade Pacific
- Zone n° 3 - côté ouest
- Zone n° 4 - centre-ville

5.3 SITES TEMPORAIRES

Tous les plans d'échantillonnage doivent maintenir au moins un (1) site temporaire par installation d'approvisionnement en eau potable pour tous les échantillonnages associés aux conduites maîtresses temporaires, aux bris de conduites maîtresses, à l'installation de nouveaux tuyaux ou aux nouveaux raccordements.

En outre, si cela s'avère nécessaire ou utile pour le **propriétaire de l'installation**, il est possible d'utiliser plus d'un (1) site temporaire par installation d'approvisionnement en eau potable si les sites sont classés dans des catégories différentes.

Voici des exemples de noms de sites temporaires dans le plan d'échantillonnage :

- Site temporaire 1 - Nouveaux raccordements « Nom de l'installation »
- Site temporaire 2 - Nouvelle conduite principale « Nom de l'installation »
- Site temporaire n° - Bris de conduite principale
- Site temporaire n° - Conduite principale temporaire

Annexe A - Modèles

Plan d'échantillonnage – Installation unique

CLEAN WATER ACT - SAMPLING PLAN LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU - PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE			
General Information / information générale			
Municipality / municipalité:	Nom de la municipalité		
Population served / population desservie:	+/-	999	
Treatment / traitement:	Yes / oui		No / non X
Source disinfection / désinfection à la source:	Yes / oui	X	No / non
Residual disinfection / désinfection résiduelle:	Yes / oui	X	No / non
Sample Locations / lieux d'échantillonnage			
Water supply sources / sources d'approvisionnement en eau	Site code / code du site	Reason for site / raison d'être du site	Parameters / paramètres
Puits #1, adresse		Eau brute	C H I O
Puits #2, adresse		Eau brute	C H I O
Distribution system zones (civic address) / zones du réseau de distribution (adresse civique)	Site code / code du site	Reason for site / raison d'être du site	Parameters / paramètres
Zone 1 -		Premier usager	C H
Zone 2 -		Géographie appropriée	C H O
Zone 3 -		Dernier usager	C H I O
Zone 4 -		Extrémité	C H
Site temporaire			

Frequency and Number of Samples / fréquence et nombre d'échantillons			
BACTERIOLOGICAL / BACTÉRIOLOGIQUE (C, H)			
Total coliform & E. Coli / coliformes totaux et E. coli			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
source(s):	3 Puits	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	3 x 13 = 39 échantillons / an
réseau de distribution:	4 zones*	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	4 x 13 = 52 échantillons / an
Notes: * Les zones à l'intérieure du réseau de distribution doivent être distribuées également durant la période de 4 semaines (c.a.d. au moins une zone à chaque semaine), et alternées.			Total: 999 / an
Heterotrophic Plate Count / bactéries hétérotrophes			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
source(s):	3 Puits	tous les 3 mois - 4 fois / an	3 x 4 = 12 échantillons / an
réseau de distribution:	4 zones	tous les 3 mois - 4 fois / an	4 x 4 = 16 échantillons / an
Notes:			Total: 999 / an
INORGANIC / INORGANIQUE (I)			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
source(s):	3 Puits	chaque année	3 échantillons / an
réseau de distribution:	1 Zone (Zone 3)	chaque année	1 échantillon / an
Notes:			
ORGANIC / ORGANIQUE (O)			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
source(s):	3 Puits	tous les 6 mois - 2 fois / an	3 x 2 = 6 échantillons / an
réseau de distribution:	2 Zones (Zone 2 et 3)	tous les 6 mois - 2 fois / an	2 x 2 = 4 échantillons / an
Notes:			
OTHER / AUTRE X -			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
source(s):			
réseau de distribution:			
Notes:			
Parameters / paramètres			
<i>C : Coliform / coliformes - Total coliforms & E. Coli / coliformes totaux et E. coli.</i>			
<i>H : Heterotrophic Plate Count / bactéries hétérotrophes</i>			
<i>O : Organic / organique - benzene, benzo(a)pyrene, carbon tetrachloride, 1,2-dichlorobenzene, 1,4-dichlorobenzene, 1,2-dichloroethane, dichloromethane, ethylbenzene, pentachlorophenol, tetrachloro-ethylene (Perc), toluene, trichloroethylene, total trihalomethanes, chloroform, bromodichloromethane, dibromochloromethane, bromoform, vinyl chloride, total xylenes / benzène, benzo(a)pyrène, tétrachlorure de carbone, 1,2-dichlorobenzène, 1,4-dichlorobenzène, 1,2-dichloroéthane, dichlorométhane, éthylbenzène, pentachlorophénol, tétrachloroéthylène, toluène, trichloroéthylène, trihalométhanes totaux, chloroforme, bromodichlorométhane, dibromochlorométhane, bromoforme, chlorure de vinyle, xylènes totaux</i>			
<i>I : Inorganic / inorganique - aluminum, antimony, arsenic, barium, boron, cadmium, chromium, copper, fluoride, iron, lead, manganese, mercury, nitrate, selenium, thallium, turbidity, uranium / aluminium, antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome, cuivre, fluorure, fer, plomb, manganèse, mercure, nitrate, sélénium, thallium, turbidité, uranium</i>			
<i>X : Other / Autre -</i>			

Plan d'échantillonnage – Installations multiples

CLEAN WATER ACT - SAMPLING PLAN LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU - PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE			
General Information / information générale			
Municipality / municipalité:	Nom de la Municipalité		
Population served / population desservie:	NOM de l'installation 1 ~999	NOM de l'installation 2 ~999	NOM de l'installation 3 ~999
Treatment / traitement:	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non
Source disinfection / désinfection à la source:	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non
Residual disinfection / désinfection résiduelle:	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non	Yes / oui or No/Non
Sample Locations / lieux d'échantillonnage			
Water supply sources / sources d'approvisionnement en eau	Site code / code du site	Reason for site / raison d'être du site	Parameters / paramètres
NOM de l'installation 1			
Puits #1, adresse		Eau brute	CHIO
Puits #2, adresse		Eau brute	CHIO
NOM de l'installation 2			
Gallerie d'infiltration, adresse		Eau brute	CHIO
Distribution system sites (zones) (civic address) / sites (zones) du réseau de distribution (adresse civique)			
NOM de l'installation 1			
Zone 1 -		Extrémité	CH
Zone 2 -		Géographie appropriée	CH
Zone 3 -		Premier usager	CHO
Zone 4 -		Dernier usager	CHIO
Site temporaire			
NOM de l'installation 2			
Zone 1 -		Extrémité	CH
Zone 2 -		Géographie appropriée	CH
Zone 3 -		Premier usager	CHO
Zone 4 -		Dernier usager	CHIOX
Site temporaire			

Frequency and Number of Samples / fréquence et nombre d'échantillons			
BACTERIOLOGICAL / BACTÉRIOLOGIQUE (C, H)			
Total coliform & E. Coli / coliformes totaux et E. coli			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
NOM de l'installation 1			
source(s) :	2 Puits	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	2 x 13 = 26 échantillons / an
réseau de distribution :	4 Zones*	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	4 x 13 = 52 échantillons / an
NOM de l'installation 2			
source(s) :	Gallerie d'infiltration	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	1 x 13 = 13 échantillons / an
réseau de distribution :	4 Zones*	toutes les 4 semaines - 13 fois / an	4 x 13 = 52 échantillons / an
Notes : * Les zones à l'intérieure de chacun des réseaux de distribution doivent être distribuées également durant la période de 4 semaines (c.a.d. au moins une zone à chaque semaine), et alternées.			TOTAL: 999 / an
Heterotrophic Plate Count / bactéries hétérotrophes			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
NOM de l'installation 1			
Source(s) :	2 Puits	tous les 3 mois - 4 fois / an	2 x 4 = 8 échantillons / an
réseau de distribution :	4 Zones	tous les 3 mois - 4 fois / an	4 x 4 = 16 échantillons / an
NOM de l'installation 2			
Source(s) :	Gallerie d'infiltration	tous les 3 mois - 4 fois / an	1 x 4 = 4 échantillons / an
réseau de distribution :	4 Zones	tous les 3 mois - 4 fois / an	4 x 4 = 16 échantillons / an
Notes :			TOTAL: 999 / an
INORGANIC / INORGANIQUE (I)			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
NOM de l'installation 1			
Source(s) :	2 Puits	chaque année	2 échantillons / an
réseau de distribution :	1 Zone	chaque année	1 échantillon / an
NOM de l'installation 2			
Source(s) :	Gallerie d'infiltration	tous les 6 mois - 2 fois / an	1 x 2 = 2 échantillons / an
réseau de distribution :	1 Zone	tous les 6 mois - 2 fois / an	1 x 2 = 2 échantillons / an
Notes :			
ORGANIC / ORGANIQUE (O)			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
NOM de l'installation 1			
Source(s) :	2 Puits	tous les 6 mois - 2 fois / an	2 x 2 = 4 échantillons / an
réseau de distribution :	2 Zones	tous les 6 mois - 2 fois / an	2 x 2 = 4 échantillons / an
NOM de l'installation 2			
Source(s) :	Gallerie d'infiltration	tous les 3 mois - 4 fois / an	1 x 4 = 4 échantillons / an
réseau de distribution :	2 Zones	tous les 3 mois - 4 fois / an	2 x 4 = 8 échantillons / an
Notes :			
OTHER / AUTRE X - Trihalomethanes (THMs)			
	lieux d'échantillonnage	fréquence - fois / an	nombre d'échantillons
NOM de l'installation 2			
réseau de distribution :	1 Zone	chaque année	1 échantillon / an
Notes :			
Parameters / paramètres			
C : Coliform / coliformes - Total coliforms & E. Coli / coliformes totaux et E. coli.			
H : Heterotrophic Plate Count / bactéries hétérotrophes			
O : Organic / organique - benzene, benzo(a)pyrene, carbon tetrachloride, 1,2-dichlorobenzene, 1,4-dichlorobenzene, 1,2-dichloroethane, dichloromethane, ethylbenzene, pentachlorophenol, tetrachloro-ethylene (Perc), toluene, trichloroethylene, total trihalomethanes, chloroform, bromodichloromethane, dibromochloromethane, bromoform, vinyl chloride, total xylenes / benzène, benzo(a)pyrène, tetrachlorure de carbone, 1,2-dichlorobenzène, 1,4-dichlorobenzène, 1,2-dichloroéthane, dichlorométhane, éthylbenzène, pentachlorophénol, tétrachloroéthylène, toluène, trichloroéthylène, trihalométhanes totaux, chloroforme, bromodichlorométhane, dibromochlorométhane, bromoforme, chlorure de vinyle, xylènes totaux.			
I : Inorganic / inorganique - aluminum, antimony, arsenic, barium, boron, cadmium, chromium, copper, fluoride, iron, lead, manganese, mercury, nitrate, selenium, thallium, turbidity, uranium / aluminium, antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome, cuivre, fluorure, fer, plomb, manganèse, mercure, nitrate, sélénium, thallium, turbidité, uranium.			
X : Other / autre - Trihalomethanes / Trihalométhanes			